

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DRH 89 Prolongation du contrat de bail de location de l'hôtel Alcyon 17 rue de Prague (12e).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2011 DRH 99 autorisant M. le Maire de Paris à signer la prolongation du bail pour la location de l'hôtel Alcyon;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la location entre la Ville et la société SNC Du Chastel pour héberger les agents en situation de précarité ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature de la prolongation du contrat de location de l'hôtel Alcyon;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la SNC Du Chastel dont le siège est situé 99, rue du Chevaleret (Paris 13^{ème}) la prolongation d'un contrat de bail d'une durée de deux ans portant location d'un hotel situé 17, rue de Prague dans le 12^{ème} afin d'héberger les agents en situation de précarité, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2 : La dépense résultant de cette location sera imputée au chapitre 011, fonction 0205, nature 6132, du budget municipal de fonctionnement, sous réserve de la décision de financement.